



GUIDE METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU PROJET EDUCATIF



Outil pour l'amélioration de la gouvernance scolaire

Sommaire

Remerciements

Liste des acteurs ayant participé à l'élaboration du guide

Sigles et Abréviations

Introduction

1. Généralités

1.1. Concepts

1.2. Principes

1.3. Enjeux

1.3.1. Au plan pédagogique

1.3.2. Au plan administratif

1.3.3. Au plan de la vie scolaire

2. Elaboration du PE

2.1. Constitution de l'équipe d'élaboration du PE

2.2. Diagnostic (**fiche-outil 1**)

2.3. Identification des objectifs prioritaires (**fiche-outil 2**)

2.4. Choix des actions prioritaires

2.5. Planification des actions à mettre en œuvre (**fiche-outil 3**)

3. Mobilisation des ressources

3.1. Mobilisation communautaire

3.2. Mobilisation financière et matérielle

4. Mise en œuvre

4.1. Exécution des actions planifiées

4.2. Suivi des actions (**fiche-outil 4**)

5. Evaluation – (Bilan) (fiche-outil 5)

6. Reddition des comptes

Remerciements

Madame le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, dans son discours du 7 septembre 2017 au lycée Sainte Marie de Cocody-Abidjan, à l'occasion de la rentrée scolaire 2017-2018, relevait qu'«il est temps de sortir du cercle vicieux des gestions stéréotypées qui cèdent à tous les fatalismes et à tous les immobilismes. Le pilotage de la performance du système éducatif doit s'appuyer sur un outil tel que le projet-école, formalisé lui-même par une matrice d'actions.»

Le Projet Educatif doit entrer dans les mœurs des gestionnaires du système éducatif. Son appropriation par les acteurs de l'école commande donc l'élaboration d'un guide méthodologique.

Cette élaboration a nécessité les appuis de personnes ressources et de partenaires Techniques et Financiers.

C'est le lieu de traduire toute notre gratitude :

- à l'UNICEF pour son soutien Technique et Financier ;
- aux acteurs des divers services du Ministère de l'Education Nationale, l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, pour leurs contributions importantes à la rédaction.

Sigles et Abréviations

COP	Contrat d'Objectifs et de Performance
PE	Projet Educatif ou Projet d'Ecole ou Projet d'Etablissement ou Plan Educatif
MENETFP	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
DRENETFP	Direction Régionale de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
CAFOP	Centre d'Animation et de Formation Pédagogiques
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
ONG	Organisations Non Gouvernementales
IEPP	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
DDENETFP	Direction Départementale de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
EAE	Ecole Amie des Enfants
CMEF	Communauté Mères Elèves Filles
ADC	Adjoint au Directeur de Centre de formation
ACE	Adjoint au Chef d'Etablissement
CPPP	Conseiller Pédagogique du Préscolaire et du Primaire
CPI	Conseiller Principal d'Inspection
CPS	Conseiller Pédagogique de Secteur
CSDE	Conseil Scolaire des Délégués d'Elèves

Introduction

Dans le contexte actuel de modernisation de l'Administration Publique et de bonne gouvernance, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENETFP) a décidé de se doter d'un nouvel outil de gestion : le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP).

Le COP est arrimé au Projet Educatif (PE). Il est bâti à partir des objectifs prioritaires de celui-ci qui cependant, ne fait pas encore l'objet d'une maîtrise parfaite.

En effet, en dépit des initiatives de mise en œuvre du PE, les expériences en cours révèlent quelques difficultés.

Le présent guide méthodologique vise à renforcer les capacités des acteurs dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Educatif. Dans ce sens, il fournit des informations d'ordre général, donne des orientations sur l'élaboration du PE, indique les modalités de sa mise en œuvre et précise le cadre du suivi, de l'évaluation et de la reddition des comptes.

1. Généralités

1.1 Concept

Le Projet Educatif est un outil de pilotage de l'unité éducative ou administrative (Ecole, Etablissement Secondaire, Centre de Formation, Circonscription de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Direction Départementale, Direction Régionale, Services Rattachés, Directions Centrales) pour des résultats centrés sur la réussite de l'élève. Il est l'expression d'un processus consensuel entre l'école et son environnement pour résoudre de manière efficace, durable et pertinente, des problèmes identifiés en rapport avec les missions de l'école.

Mobilisateur des énergies et des compétences de toute la communauté éducative, le PE vise à construire une compréhension partagée de ce qui est nécessaire pour bâtir une école performante.

Il s'agit en fait de relever la capacité managériale au niveau de chaque palier du système. Comme tel, le Projet Educatif est bâti pour apporter une réponse à la problématique de la réussite scolaire.

Le Projet Educatif, dont la durée varie entre trois et cinq ans, prend la dénomination de Projet d'Ecole/d'Etablissement lorsqu'il s'applique à des unités éducatives (Ecoles, Lycées et Collèges, Centres de Formation) et Plan Educatif quand il s'agit d'une structure

administrative scolaire (IEPP, DRENETFP/DDENETFP, Service Rattaché, Direction Centrale).

1.2 Principes

Le Projet Educatif obéit aux principes suivants :

- démarche participative et inclusive impliquant la communauté éducative et les Partenaires au développement ;
- priorité des aspects pédagogiques ;
- prise en compte des autres dimensions de la vie scolaire ;
- responsabilités partagées ;
- redevabilité à tous les niveaux d'exécution ;
- focalisation des actions sur la réussite scolaire de l'apprenant ;
- implication des élèves à tous les niveaux de prise de décision et à la gestion des activités de l'école ;
- communication autour du projet.

1.3 Enjeux

L'amélioration des résultats de tous les élèves (Filles/Garçons) constitue l'enjeu majeur du PE qui se décline aux plans de la pédagogie, de l'administration et de la vie scolaire.

1.3.1 Au plan pédagogique

- Amélioration de la maîtrise des acquisitions attendues par niveau ;
- Réduction de façon significative, des taux de redoublement et d'abandon scolaire.

1.3.2 Au plan administratif

- Planification aux plans régional et local au regard du PSE;
- Renforcement de la responsabilité des acteurs locaux du système ;
- Renforcement du leadership du responsable de la structure locale ;
- Amélioration de la gouvernance de l'administration scolaire ;
- Renforcement du partenariat local.

1.3.3 Au plan de la vie scolaire

- Renforcement des interactions entre l'école et la communauté ;
- Promotion et redynamisation des activités socioculturelles au sein des structures scolaires ;

- Amélioration du cadre de vie scolaire ;
- Encouragement de la communauté éducative à participer à toutes ses composantes de la vie de l'école.

2. Elaboration du Projet Educatif (PE)

Le Projet Educatif, pour une unité éducative ou administrative scolaire, vient répondre de manière efficace et pertinente à des besoins identifiés afin de contribuer à la réussite scolaire. C'est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'une unité éducative, les orientations, les priorités d'actions et les résultats attendus pour assurer la réussite scolaire de tous les élèves.

Sous l'impulsion du responsable de l'unité éducative, le PE s'inscrit dans une démarche participative et inclusive ; il est l'expression d'un engagement collectif de la communauté éducative. Son élaboration se fait en sept (07) étapes.

• ETAPE 1 : IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes sont les organes/personnes ressources impliqué(e) s dans :

- l'établissement du diagnostic de l'unité éducative ;
- l'identification des besoins ;
- la hiérarchisation des besoins ;
- la planification des actions ;
- la validation du document projet ;
- le suivi-évaluation du processus de mise en œuvre.

UNITE EDUCATIVE	PARTIES PRENANTES	DENOMINATION DU P.E
Ecole préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur d'école • Conseil de Maîtres • Bureau Exécutif COGES • Cellule EAE • Comité de veille Protection de l'enfant • CMEF • Clubs scolaires • Coopératives scolaires • Partenaires sociaux • Collectivités territoriales • Mutuelle de développement de la localité • Partenaires • Chefs de communautés 	Projet d'Ecole
Ecole primaire		
Centres de Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur • Secrétaire Général /ADC/ACE • Chefs d'ateliers/Services/ Départements • Econome 	Projet d'Etablissement

	<ul style="list-style-type: none"> • Clubs de vie scolaire • Coopérative scolaire • Partenaires • Bureau des délégués des élèves • Collectivités territoriales • Chefs de communautés 	
Circonscription IEPP	<ul style="list-style-type: none"> • IEPP • Collectivités territoriales • CPPP (CPI-CPS) • Conseiller extrascolaire • Services • Coordination des Directeurs d'école • Comité de Veille et de Protection de l'enfant • Union des COGES • Econome • Chefs de communauté • Partenaires sociaux 	Plan Educatif de la circonscription
Etablissement secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'Etablissement • ACE • Animateur des Conseils d'enseignement • Inspecteur d'éducation • Inspecteur d'orientation • Educateur/Travailleurs sociaux • Econome • CSDE • Comité de Protection de l'enfant • Bureau Exécutif COGES • Clubs de vie scolaire • Chefs de communauté • Coopérative • Partenaires sociaux • Collectivités territoriales 	Projet d'Etablissement
Direction Régionale et/ou Départementale	<ul style="list-style-type: none"> • Autorités Préfectorales • Directeur régional/départemental • Collectivités territoriales • SG • Services rattachés • Conseillers régionaux extrascolaires • Chefs de structures • Comité de Protection de l'enfant • U-COGES • Econome 	Plan Educatif Régional

	<ul style="list-style-type: none"> • Chefs de communauté • Partenaires sociaux 	
--	--	--

NB : La liste des partenaires n'est pas exhaustive.

- **ETAPE 2 : COMPOSITION DE L'EQUIPE D'ELABORATION DU PROJET EDUCATIF**

L'équipe d'élaboration du PE est placée sous l'autorité du Chef de structure. Elle conduit toutes les étapes du processus d'élaboration du PE.

Elle est composée de **dix (10) membres** représentatifs des parties prenantes :

- un président : le Chef de structure ;
- deux vice-présidents : un adjoint au chef de la structure/un représentant des parents ;
- deux secrétaires ;
- cinq membres.

- **ETAPE 3 : ETABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC DE LA STRUCTURE EDUCATIVE**

Le diagnostic consiste à faire l'état des lieux de la structure éducative. Il a pour objectif de mettre en évidence des données significatives propres à l'unité éducative, à son environnement et ayant un impact sur la qualité des enseignements et des apprentissages.

En vue de s'assurer de faire une description du contexte qui réponde réellement aux caractéristiques et aux besoins des élèves ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu, il est recommandé de mener une consultation auprès de toutes les parties prenantes à la réussite scolaire.

La connaissance du contexte constitue la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la démarche d'élaboration du Projet Educatif.

Il s'agit :

- d'analyser la situation actuelle de l'unité éducative en année N (état des lieux) ;
- de construire les indicateurs liés aux problèmes identifiés. Ces indicateurs devront permettre le recueil des données significatives propres à l'unité éducative et à son environnement.

Le contexte de la structure éducative doit comporter une analyse de l'environnement externe et interne dans lequel la structure éducative évolue.

✓ **Environnement externe**

Dans l'analyse de l'environnement externe, on trouve brièvement exposés les facteurs socioéconomiques, démographiques, ethnoculturels et technologiques qui exercent une

influence sur les stratégies mises en place par la structure éducative. Ce sont entre autres :

- les nuisances sonores ;
- la salubrité ;
- l'encadrement des élèves dans les familles ;
- un regard sur les élèves (passé scolaire ...) ;
- la situation familiale de l'élève.

✓ **Environnement interne**

L'analyse de l'environnement interne de la structure éducative permet de décrire la situation relative aux élèves et à leur réussite, au personnel et à l'organisation scolaire.

L'analyse du contexte permet de reconnaître les forces et les insuffisances de l'organisation scolaire. Cette analyse permet également de situer la structure éducative par rapport aux orientations et aux objectifs du plan sectoriel Education/Formation.

Des points à prendre en compte :

- les taux de réussite ;
- les taux de redoublement ;
- l'encadrement pédagogique ;
- la qualité des enseignements ;
- l'encadrement des élèves ;
- les résultats des apprenants (évaluations nationales, régionales et locales) ;
- le suivi individualisé des élèves en difficulté ;
- les élèves en difficulté d'apprentissage ;
- les activités de la vie scolaire ;
- les supports pédagogiques (manuels scolaires, supports de travail des enseignants et des élèves) ;
- la qualité de l'environnement scolaire (sanitaire, eau potable, santé, salubrité, protection de l'élève)
- la situation de l'unité éducative elle-même : organisation, fonctionnement, pratiques pédagogiques ;
- L'examen des rythmes scolaires liés à l'environnement, aux possibilités d'accueil et à l'organisation de l'enseignement ;
- etc.

La fiche-outil 1 (annexée) sert de recueil des données qui aident à établir le diagnostic de la structure.

• **ETAPE 4 : DEFINITION DES OBJECTIFS**

1)- Elaboration des objectifs généraux

Les objectifs généraux sont formulés à partir des indicateurs utilisés pour le diagnostic. Ces indicateurs sont centrés sur les problèmes de même nature à résoudre et servent à formuler l'intention de leur résolution. Ils ciblent les domaines suivants :

- **la pédagogie** (caractéristiques, composition, mobilité, formation initiale et continue, pratiques pédagogiques) ;
- **l'organisation de la structure scolaire** (emploi du temps, quantum horaire, effectif d'élèves par classe, dispositifs d'aide aux élèves en difficultés, ...) ;
- **l'environnement** (problèmes liés à l'environnement, la santé, l'hygiène).

Les objectifs généraux de développement de l'unité éducative sont formulés en fonction des problèmes identifiés. Ils visent à :

- ⇒ accroître l'efficacité de l'unité éducative;
- ⇒ répondre aux besoins particuliers des élèves;
- ⇒ concrétiser la volonté de placer l'apprenant au centre du système éducatif.

Quant au nombre, il est suggéré de retenir un (1) ou deux (2) objectifs généraux en fonction des priorités établies.

Chacun des objectifs généraux est décliné ensuite en objectifs spécifiques/opérationnels (2 ou 3) puis en actions à mener pour apporter une réponse cohérente au besoin identifié.

Les actions identifiées sont elles-mêmes déclinées en indicateurs.

Exemple de formulation d'un objectif général :

Réduire significativement le redoublement à l'intérieur des cycles.

2)- Elaboration des objectifs spécifiques ou opérationnels

Un objectif opérationnel constitue un engagement prioritaire. **Il énonce des changements précis et mesurables.** Il est formulé en termes de résultats perceptibles et significatifs.

Il présente généralement les caractéristiques suivantes :

- il est introduit par un seul verbe d'action;
- il véhicule une seule idée;
- il précise la population ciblée;
- il rend explicite le résultat visé ;
- il précise la durée d'exécution.

Exemple de formulation d'un objectif opérationnel :

- *OP 1 : Organiser 3 heures de cours de mise à niveau par semaine à l'intention des élèves en difficulté d'apprentissage.*

3)- Elaboration des indicateurs

Un indicateur est une information ou une mesure d'ordre quantitatif ou qualitatif qui permet d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte d'un objectif. Il présente généralement les caractéristiques suivantes :

- il est précis et clair par rapport au résultat visé;
- il mesure un seul aspect à la fois;

- il repose sur des données fiables et récurrentes.

Exemple de formulation des indicateurs :

- *indicateur 1 : Nombre d'élèves participant effectivement aux cours de soutien ;*
- *indicateur 2 : Nombre d'heures de cours de soutien effectivement dispensé ;*
- *indicateur 3 : Proportion d'élèves en progrès.*

Les objectifs prioritaires de développement de l'unité éducative sont synthétisés dans la fiche-outil 2.

• **ETAPE 5 : CHOIX DES ACTIONS PRIORITAIRES**

Il importe de formuler pour chacun des objectifs spécifiques (opérationnels) de la structure scolaire (retenus plus haut), des actions concrètes, après analyse de leur faisabilité.

Ces actions sont consignées dans la fiche-outil n°3 (annexée).

Le Projet Educatif doit contenir autant de **fiches actions** que d'actions programmées.

La somme des actions envisagées et programmées intègre la matrice d'actions du PE.

• **ETAPE 6 : ELABORATION DE LA MATRICE D'ACTIONS**

La matrice d'actions est un document de planification de la mise en œuvre des actions retenues. Elle est synthétisée à travers la fiche-outil n° 3 bis (annexée).

Pour opérationnaliser cette matrice d'actions prioritaires, il faut :

- identifier les acteurs et leurs responsabilités pour la conduite des actions ;
- définir les périodes de mise en œuvre des actions ;
- déterminer les moyens de mise en œuvre des actions.

Il s'agit en fait de bâtir une sorte de progression allant des activités les plus urgentes à celles qui sont prévues pour le moyen terme.

• **ETAPE 7 : CANEVAS DE REDACTION DU DOCUMENT PROJET**

Le document projet (PE) comprend les rubriques suivantes :

- ✓ Contexte de la structure éducative ;
- ✓ Justification du projet ;
- ✓ Objectifs généraux ;
- ✓ Objectifs spécifiques ;
- ✓ Indicateurs et cibles ;
- ✓ Activités identifiées ;
- ✓ Estimation budgétaire ;
- ✓ Identification des responsables ;
- ✓ Chronogramme ;
- ✓ Risques et hypothèses ;
- ✓ Plan de suivi ;
- ✓ Plan d'évaluation ;

Conclusion.

2. MOBILISATION DES RESSOURCES

2.1. Mobilisation des ressources humaines

La mobilisation des ressources humaines se fait selon une approche inclusive, participative et consensuelle.

Ainsi elle implique toute personne représentative des entités existant au sein et autour de l'école pour assurer la viabilité du PE.

Le PE, dans sa mise en œuvre, doit refléter, selon leurs capacités, leurs compétences et leurs secteurs d'activités, l'interaction entre tous les partenaires de l'unité éducative :

- élèves (Coopératives scolaires, clubs scolaires, conseil des délégués de classes ...),
- enseignants,
- personnel d'encadrement,
- personnel administratif,
- personnel de service,
- Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES),
- Clubs des Mères d'Elèves Filles (CMEF)
- Membres de la communauté
- ONG
- collectivités territoriales
- administrations territoriales
- partenaires au développement
- opérateurs économiques
- organisations des femmes (associations, groupements de femmes)
- organisations de jeunes
- chefs des communautés,
- chefferies traditionnelles.
- Etc.

2.2. Mobilisation des ressources financières et matérielles

Le choix du Projet Educatif doit se faire selon une approche réaliste pour tenir compte des réalités du milieu, des ressources disponibles et des capacités des parties prenantes. Ces capacités peuvent se traduire en termes :

- d'offres de services de la communauté ;
- de plaidoyer auprès des autorités ;
- de partenariats.

3. PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PE

3.1. Exécution des actions planifiées

L'étape de mise en œuvre est essentiellement le processus d'exécution des activités planifiées dans le Projet Educatif validé.

Cette mise en œuvre requiert :

- la mobilisation de ressources humaines, matérielles et financières réparties autour des actions à exécuter ;
- la mise à disposition des outils de pilotage et de mise en œuvre ;

- le renforcement des capacités des acteurs impliqués afin qu'ils jouent pleinement leurs rôles et responsabilités ;
- la supervision par le responsable de l'unité éducative ;
- l'accompagnement par les partenaires au développement, les services techniques et les personnes ressources.

3.2. Suivi de la mise en œuvre des actions

Le suivi de la mise en œuvre des activités planifiées consiste à suivre l'exécution des tâches, à lever les obstacles et à apporter les remédiations en cas de besoin.

Le suivi se fait périodiquement au moyen de documents de reporting.

Voir fiche outil N°4

3.3. Evaluation de la mise en œuvre des actions

L'évaluation consiste à apprécier le niveau de mise en œuvre des activités planifiées en vue d'une prise de décision pour renforcer ou réorienter ces actions.

4. EVALUATION DU PE

C'est l'appréciation des résultats atteints au regard des résultats planifiés du PE dans toutes ses composantes au plan quantitatif et qualitatif.

Le Chef de l'unité éducative organise la revue annuelle/à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'actions du PE.

L'Equipe d'élaboration du PE rédige un rapport d'activités qui rend compte de l'exécution des actions programmées.

Le Comité Technique de Pilotage se réunit pour analyser et valider les rapports d'exécution des plans d'actions avec l'Equipe d'élaboration du PE. Il produit une synthèse de ces rapports qu'il restitue à l'ensemble des acteurs et partenaires.

Sur la base des recommandations faites, il propose des mesures de remédiation, de valorisation, de capitalisation, d'extension, de partage et de pérennisation.

5. REDDITION DES COMPTES

La mise en œuvre du PE impose aux gestionnaires de rendre compte à toutes les parties prenantes des résultats aux différentes étapes du processus.

CONCLUSION

Le Projet Educatif est un instrument de planification des actions majeures de la structure éducative.

Le présent guide offre des repères permettant une harmonisation des pratiques en la matière.

Il est souhaitable que les gestionnaires du système éducatif s'approprient les orientations contenues dans ce guide .

*Annexes (fiche-outil 1 : Diagnostic ; Fiche-outil 2 : Objectifs ; fiche-outil 3 : Actions ;
fiche-outil 4 : Suivi-évaluation ; fiche-outil 5 : Bilan ; canevas du PE).*

FICHE-OUTIL 1 : DIAGNOSTIC

Caractéristiques	Niveau des indicateurs	
	Identification des points forts	Identification des insuffisances
Axe 1 : Au plan pédagogique		
Axe 2 : Au plan de la vie scolaire		
Axe 3 : Au plan administratif		

FICHE-OUTIL 2 : OBJECTIFS

A partir d'indicateurs du diagnostic, définir des objectifs de travail qui constitueront les priorités du Projet d'Ecole.

Les objectifs s'inscrivent dans le cadre scolaire autour de trois axes :

- 1- Assurer la mise en œuvre des programmes nationaux et la maîtrise des connaissances et compétences ;
- 2- Prendre en compte les besoins particuliers des élèves en lien avec le milieu ;
- 3- Assurer une gestion administrative axée sur la réussite des élèves.

Les objectifs généraux sont élaborés à partir de la fiche outil 1 et sont classés par ordre de priorité dans le tableau ci-dessous :

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Actions
OG 1	Op 1	
	Op2	
	Op3	
OG2	Op1	
	Op 2	

FICHE-OUTIL 3 : ACTION

Intitulé de l'action	
Responsable	
Diagnostic	
Objectif visé	
Indicateurs de réalisation	
Résultats attendus	
Modalité de mise en œuvre (Période, ressources ...)	
Coût	
Sources de financement	

Chaque action doit être intégrée à la matrice d'actions de la structure, dans le respect de la période d'exécution prévue par le PE.

FICHE-OUTIL 3 bis : MATRICE D’ACTIONS

OBJECTIFS SPECIFIQUES	ACTIVITES A DEPLOYER		INDICATEURS VERIFIABLES	SOURCES DE VERIFICATION	RESPONSABLES	CHRONOGRAMME												
	ACTIVITES PRINCIPALES	ACTIVITES SECONDAIRES				S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J		

Fiche-outil 4 : SUIVI

(exemple de fiche de suivi renseignée)

Responsable du suivi de l'action :

Date : 30 janv. 2019

Objectifs	Actions	Activités	Périodes d'exécution	Résultats attendus	Résultats atteints	Propositions de remédiations	Observations
1 Relever le niveau d'acquisition en mathématique de 12 élèves de 03 à au moins 6/10 de moyenne d'ici à trois mois d'encadrement	Soutien pédagogique à 12 élèves du CM1 ayant des acquis insuffisants en mathématique	Equiper des 12 élèves en manuels et fournitures scolaires	15 – 20 janv 2019	Les 12 élèves ont tous les manuels et les fournitures scolaires de mathématique du CM1	09 élèves ont reçu tous les manuels et les fournitures de mathématique	Sensibiliser les parents à payer les manuels et fournitures des 03 élèves	
		Organisation de séances et d'exercices d'application de soutien en mathématique	Janv. – Mars 2019	12 séances et 24 exercices d'application en mathématique sont organisés de janv à mars 2019	-04/12 séances organisées, -06/24 exercices d'application faits par les élèves et corrigés	Respecter le rythme de 08 exercices d'application par mois	Les 04 séances de soutien pédagogique du mois ont été organisées
		Organisation de 03 évaluations formatives sur les trois mois	Janv, Fév, Mars 2019	03 évaluations formatives sont organisées de janv à mars 2019	01/03 évaluation formative organisée		Rythme des évaluations formatives respecté

Fiche – outil 5 : EVALUATION D'ETAPE

Responsable de l'évaluation de l'action :

Date : ...

OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITES	PERIODES D'EXECUTION	RESULTATS ATTENDUS	RESULTATS ATTEINTS	ECARTS	OBSERVATIONS
1							
2							
3							
4							

Fiche - outil 6 : BILAN

Au terme du projet, sur la base des résultats de l'évaluation du PE, il est élaboré un rapport qui rend compte des :

- ✓ **Résultats atteints**
- ✓ **Forces** (bonnes pratiques à perpétuer)
- ✓ **Faiblesses** (insuffisances et pesanteurs à corriger) de la mise en œuvre
- ✓ **Difficultés rencontrées** (circonstances, facteurs d'échec ou défauts qui dépendent de l'organisation interne et qui ont constitué un obstacle à l'atteinte des résultats)
- ✓ **Contraintes** (circonstances, facteurs d'échec indépendants de votre volonté, sur lesquels vous n'avez aucune influence et qui ont constitué un obstacle à l'atteinte des résultats)
- ✓ **Solutions proposées**
- ✓ **Opportunités** (appui exceptionnel de personnes, circonstances favorables qui ont facilité et apporté un éclat particulier à l'atteinte des résultats),
- ✓ **Leçons apprises** (une façon de faire, une pratique, une approche qui s'est révélée porteuse et dont on doit se servir ou s'inspirer pour améliorer la conduite et la réalisation des activités)

Recommandations.

-

NB : Rappeler au début du rapport le contexte, la justification, les résultats attendus du PE, les moyens, les échéances.